

MÉMOIRE D'AVENIR

— LE MAGAZINE DES ARCHIVES NATIONALES — N° 54 — AVRIL JUIN 2024

L'événement

EXPOSITION:
LE SACRILÈGE
AU FIL DE L'HISTOIRE

Fonds & collections

Eugène de Sartiges
Un voyageur en Amérique du Sud
au XIX^e siècle



Grands témoins

Julia Cagé et Thomas Piketty:
« Les archives apportent le recul
historique nécessaire à notre
réflexion sur les clivages politiques. »



© Tristan Reynaud / Sipe Press

Bruno Ricard,
directeur des Archives nationales

Édito

En ce printemps 2024, les Archives nationales exposent le célèbre discours de Simone Veil de 1974 sur l'IVG dans leur cycle *Les Remarquables*. Inaugurée par la ministre de la Culture Rachida Dati le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, cette exposition avait été complétée quelques heures auparavant par la loi constitutionnelle relative à la liberté de recourir à l'IVG, scellée le jour même. Une première aux Archives nationales qui conservent certes toutes les Constitutions et lois constitutionnelles, mais ne les accueillent habituellement que quelques années après leur promulgation.

Le discours de Simone Veil ou la plaidoirie de Gisèle Halimi au procès de Bobigny qui l'accompagne dialoguent ainsi avec la nouvelle loi constitutionnelle. Quand l'actualité prolonge l'histoire...

Ces écrits de femmes exceptionnelles côtoient aussi la lettre émouvante de Josiane, choisie dans la multitude des lettres de soutien et de remerciements adressées à Simone Veil ou à Gisèle Halimi.

Même dans son format resserré autour de quelques documents, cette exposition est la parfaite illustration de ce que sont les archives : la vie de tous s'y presse. Les archives, c'est la mémoire de tous les hommes, de toutes les femmes.

Venez nombreux découvrir ce *Remarquable*, et aussi l'exposition consacrée au sacrilège, grande fresque historique sur un phénomène dont la compréhension est bien utile dans une période où le religieux s'invite dans le débat public.

Directeur de la publication : Bruno Ricard. Responsable d'édition : Gérald Gauguier. Rédactrice en chef : Nesma Kharbache. Comité de rédaction : Claire Béchu, Ghislain Brunel, Gérald Gauguier, Gabrielle Grosclaude, Nesma Kharbache, Armelle Laperrière, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Sabine Meuleau, Léa Pinard, Bruno Ricard, Thomas Van de Walle. Contributeurs : Maïwenn Bourdic, Alexis Douchin, Cécile Fabris, Romain Le Gendre, Zoé Navarrete, Anne Rohfritsch, Emeline Rotolo, Anne Rousseau, Natacha Villero. Maquette et iconographie : Léa Pinard. Conception graphique : Citizen Press. Illustration de couverture : visage vandalisé du Génie de la Guerre. © Benjamin Gavaudo / Centre des monuments nationaux. Impression : Merico. Dépôt légal : avril 2024. ISSN : 2108-2421. Reproduction, intégrale ou partielle, des textes et des illustrations des Archives nationales autorisée sous réserve de l'accord de la rédaction. Contact : communication.archives-nationales@culture.gouv.fr.



Sommaire

06

L'événement

Le sacrilège au fil de l'histoire

09

Fonds & collections

- Eugène de Sartiges : un voyageur en Amérique du Sud au XIX^e siècle
- Le fonds Simone Veil aux Archives nationales depuis douze ans

12

En coulisses

- Jérôme Politi, chef d'orchestre des expositions
- Récoler les fonds ou l'art d'administrer les espaces

15

Notre histoire

À la découverte de la bibliothèque historique des Archives nationales

16

Grands témoins

Julia Cagé et Thomas Piketty : « *Les archives apportent le recul historique nécessaire à notre réflexion sur les clivages politiques.* »

18

Passerelles

- Fondation pour la mémoire de l'esclavage : un partenaire pour faire dialoguer histoire et mémoire
- *Les Suppliques*, au théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis

Le mot de l'archiviste

« BOÎTE »

Avec 383 km linéaires de documents, les rayonnages des Archives nationales comptent près de 2 millions de boîtes. Une boîte, ou « carton d'archives », est un contenant qui protège un contenu, à l'abri de la lumière et de l'humidité. Elle est plus ou moins rigide, fermée et facile à transporter. Son matériau ? Bois, métal ou carton, recouvert de cuir parfois. De taille variable, la boîte porte une étiquette, avec une cote, pour identifier les archives qu'elle renferme. Jusqu'à ce qu'un chercheur la commande et l'ouvre...

INVENTAIRE NOMINATIF DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'INTÉRIEUR DEPUIS 1945



▲ © DR Ministère de l'Intérieur

Un nouvel inventaire recense les dossiers de carrière des hauts fonctionnaires (hors préfets) du ministère de l'Intérieur. Disponible en ligne, il répertorie plus de 3000 sous-préfets, administrateurs civils et inspecteurs de l'administration, depuis 1945. Cet outil documente l'histoire administrative des territoires et les trajectoires de groupes d'individus, comme les carrières après la Seconde Guerre mondiale, les administrateurs en poste en Algérie jusqu'en 1962 ou les parcours de femmes dans la haute fonction publique. La consultation des dossiers se fait selon les modalités prévues par le Code du patrimoine.



LES ARCHIVES NATIONALES SE METTENT AU SPORT !

Les Archives nationales participent à la fête sportive avec l'exposition *(Re)Jouer ! 100 ans de Jeux olympiques en France*. Des reproductions d'images emblématiques des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) s'étant déroulés en France depuis 1900 se déploient dans des espaces publics de la Seine-Saint-Denis, « terre de jeux ». En partenariat avec Plaine Commune, des documents illustrant le lien du territoire avec les JOP complètent et enrichissent le propos. L'exposition est accessible en trois langues, d'avril à septembre. L'exposition *À vos marques. Prêts ? Cherchez !* est présentée, quant à elle, à partir du 30 mai, à Pierrefitte-sur-Seine. Sous forme de reproductions, elle donne un aperçu de la richesse des fonds



◀ La gymnaste Florence Vallée en équilibre sur une poutre, 1952, F/44/48/B. © Archives nationales de France

« sports » conservés aux Archives nationales depuis le XIX^e siècle. Elle montre quelles histoires du sport ces documents permettent d'écrire : politiques, sociétales, culturelles... Cette exposition est déclinée sur le site de Paris, au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran).

► **Ouverture À vos marques :** lundi-samedi 9h-16h45. Entrée libre. 59, rue Guynemer - Pierrefitte-sur-Seine ; 11, rue des Quatre-Fils - Paris.

Abonnez-vous ! Et recevez gratuitement chez vous *Mémoire d'avenir*, le journal des Archives nationales.

PAR COURRIER

Prénom:
 Nom:
 Organisme: Fonction:
 Adresse postale:
 Code postal: Ville:
 Mail:

J'accepte de recevoir les mailings des Archives nationales

À RETOURNER À :

Archives nationales - Service Communication - 59, rue Guynemer - 90001 - 93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex

EN LIGNE



322 ŒUVRES D'AUTRICES ET COMPOSITRICES VALORISÉES

Les Archives nationales conservent une collection de plus de 30 000 manuscrits de pièces de théâtre du XIX^e siècle. La plupart de ces œuvres n'ont jamais été publiées. Par exemple, Eugénie Niboyet (1796-1883) est bien connue comme journaliste et militante des droits des femmes, beaucoup moins pour ses trois comédies écrites entre 1837 et 1840. En parallèle de la publication en ligne de l'intégralité

des inventaires, les Archives nationales ont choisi de valoriser 322 œuvres d'autrices et compositrices :

- une frise chronologique détaillant ces 322 pièces (1809-1906) a été conçue à partir des données mises en *open data* ;
- plusieurs manuscrits ont été numérisés et mis en ligne sur Wikisource.

► **Consulter** : <https://labarchiv.hypotheses.org/2352>



▲ Eugénie Niboyet par Nadar (1900), domaine public, Wikimedia Commons

Historia

Tous les mois, retrouvez-nous sur le site www.historia.fr et découvrez des documents méconnus ou peu connus, commentés par un agent des Archives nationales.



◀ Papier à en-tête du cirque d'après un dessin de Pierre Etaix, 1991, 20190321. © Archives nationales de France

SUR LES TRACES D'ANNIE FRATELLINI...

Née à Alger en 1932, lors d'une tournée de sa famille circassienne, Annie Fratellini connaît une trajectoire protéiforme. Enfant de la balle, musicienne, chanteuse, actrice, clown, collectionneuse, fondatrice et directrice de l'École nationale du cirque, elle a marqué l'histoire culturelle du XX^e siècle. Entre 2019 et 2023, sa fille, Valérie Granier-Deferre, a confié aux Archives nationales les archives d'Annie, après avoir donné celles de la famille Fratellini. Ce fonds, bientôt accessible, permettra de suivre sa carrière d'artiste et de découvrir son goût pour la transmission. Trois actions majeures scandent son parcours : l'ouverture, en 1974, de la première école de cirque française dédiée aux enfants et aux adultes ; les tournées sur les routes de France avec les élèves, sous le chapiteau du cirque Fratellini, pendant plus de vingt ans ; son acharnement à conserver et à faire vivre par sa collection l'histoire d'une famille et d'une discipline artistique.

GIROPHARES A UN AN !

Le samedi 25 mai après-midi, les Archives nationales donnent rendez-vous aux contributeurs de Girophares, à Paris. Cette rencontre marque le premier anniversaire de la plateforme d'indexation collaborative, ouverte en mai 2023. Au programme, des échanges avec les archivistes et les chefs de projet, et des visites. En un an, six projets publiés ont attiré près de 600 inscrits. Bénévoles, les contributeurs ont décrit des dizaines de milliers d'images numérisées. Grâce à cette précieuse contribution, de nouveaux projets se préparent...

► **Renseignements et inscription** : <https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr/>



▲ Les données seront enrichies de faits climatiques plus récents, comme ici les dégâts causés par la tempête Gérard en 2023, à Cherbourg (Manche). 20/01/2023. © Christophe Cazeau/Terra

DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES ACCESSIBLES EN LIGNE

Plus de 1000 faits climatiques répertoriés et consultables sur data.culture.gouv.fr ! Tempêtes, orages de grêle, séismes, inondations... Les archives regorgent de mentions de phénomènes climatiques anciens qui concernent l'ensemble du territoire français pour la période 1784-1977. Les informations postérieures à 1982 (loi relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles) sont d'ores et déjà disponibles en *open data*.

Objectif de cette liste d'événements historiques : faciliter les recherches sur l'évolution du climat dans les sources conservées par les services d'archives et dans la presse ancienne. Ce jeu de données est appelé à s'enrichir avec l'ajout de nouvelles catastrophes climatiques.

► **Consulter les données :**



DANS LES COULISSES DES ARCHIVES NATIONALES

La Nuit européenne des musées donne rendez-vous au public pour découvrir les fonds et les collections des Archives nationales au fil d'activités et de visites inédites. Au programme de cette 20^e édition, notamment :

- une lecture de textes par la comédienne Leïla Anis tirés de l'exposition *La loi sur l'IVG. 1974. Le discours de Simone Veil* ;
- des visites guidées des Grands Dépôts du XIX^e siècle pour découvrir les documents historiques les plus étonnants et les plus précieux ;

- la découverte des salons de l'hôtel de la Chancellerie d'Orléans remontés à l'hôtel de Rohan ;
- un concert des élèves du conservatoire Nadia et Lili Boulanger de Paris.

► **Renseignements :** <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/manifestations-culturelles-et-artistiques>

► **Ouverture :** samedi 18 mai de 18 h à minuit. 60, rue des Francs-Bourgeois - Paris.

Insolite

UN CROCODILE DANS LES ARCHIVES

Si vous croisez un crocodile aux Archives nationales, pas de panique !

Il ne vous fera aucun mal même si l'animal mesure 2,40 m de long...

Comment est-il arrivé là ?

Ce spécimen, naturalisé, était exposé dans le cabinet scientifique du collège de Juilly (Seine-et-Marne), aux côtés de rostres de poissons-scies et de coraux. Il est entré aux Archives nationales avec les archives de cet établissement d'enseignement, fondé en 1638 et fermé en 2012.

Il provient sans doute des bords du Nil, les spécimens de cette région étant les plus facilement accessibles depuis l'Europe. Au vu de son bourrage de grosse paille et de sa posture gonflée et rigide, ce crocodile pourrait dater du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Acquérir, conserver et observer des spécimens ont été des activités primordiales dans la constitution des sciences naturelles et dans leur enseignement, dont les Archives gardent la trace.



© Archives nationales de France

RELIGION, ÉTAT ET SOCIÉTÉ

Le sacrilège au fil de l'histoire



▲ *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa, le 11 mars 1799* d'Antoine-Jean Gros (1804). Cette représentation de la visite de Bonaparte aux malades de l'armée française, lors de l'expédition d'Égypte, rappelle aux contemporains le pouvoir miraculeux attribué aux rois de France de guérir les écrouelles, une maladie caractérisée par l'inflammation des ganglions du cou. Le futur empereur entend ainsi capter à son profit le capital sacré de l'ancienne monarchie. © Musée du Louvre

Enfreindre les interdits qui protègent ce qui est considéré comme sacré – symbole, édifice, objet, être vivant ou inanimé ou, encore, principe moral – revient à commettre un sacrilège. Celui-ci est un puissant révélateur des fondements d'une société, de ses valeurs et parfois de ses contradictions. À travers une grande exposition, les Archives nationales explorent près de 2 500 ans d'histoire du sacrilège...

Par Amable Sablon du Corail, chef du département du Moyen Âge et l'Ancien Régime, et Alexandra Hauchecorne, commissaire technique au département de l'Action culturelle et éducative

En 1905, l'État proclame sa neutralité à l'égard des religions et garantit la liberté de conscience à chacun. En 1946, la laïcité est inscrite dans la Constitution de la République française. Ce processus de laïcisation de l'État s'inscrit dans une histoire très longue. Elle commence en Occident lorsque le pape émerge comme principale autorité religieuse, aux côtés de l'empereur romain devenu chrétien. Cependant, l'empereur tient son pouvoir de la providence divine, et le pape ne tarde pas à revendiquer un rôle politique. Il faudra encore plus de 1500 ans pour que le politique s'émancipe du religieux. Du reste, s'en est-il tout à fait affranchi ?

Après une éclipse relative pendant les premiers siècles du Moyen Âge, le pape fait de la lutte contre le sacrilège, le blasphème et l'hérésie l'une de ses armes principales pour s'imposer face aux princes séculiers. Le projet de théocratie pontificale se heurte à la résistance de l'empereur du Saint-Empire romain germanique et, surtout, au développement des monarchies nationales, notamment en France.

Le temps des rois très chrétiens
Les Capétiens, à leur tour, se mettent à traquer l'hérésie et le blasphème, en particulier Louis IX,



▲ Carte postale de l'église de Carentan, le « 7 mars 1906. La porte est fracturée », 1906. Après la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, le gouvernement ordonne l'inventaire des biens mobiliers de l'Église catholique. La « querelle des inventaires » débouche sur des incidents violents. L'armée intervient parfois, comme ici, pour briser à la hache les portes verrouillées par les fidèles et les prêtres, barricadés à l'intérieur. © Archives de la Manche/conseil dép. 6 Fi 99-447

devenu Saint Louis après sa canonisation en 1297. Son petit-fils, Philippe le Bel, s'affirme comme le champion de la chrétienté. Il prétend la défendre, au besoin contre le pape lui-même. Ainsi, dans un processus paradoxal, les rois de France s'émancipent de la tutelle de l'Église en surchristianisant leur magistère. Naît alors une « religion royale », fondée sur la sacralisation de la dynastie régnante, rendue visible par toutes sortes de symboles et de liturgies civiques, comme les entrées royales dans les villes. Les guerres de Religion mettent

à mal l'idéologie royale. Les protestants comme les catholiques les plus intransigeants remettent violemment en cause la légitimité de rois jugés, par eux, hérétiques. Émerge cependant l'idée que la tolérance religieuse serait un moyen de rétablir la concorde civile. Le triomphe de l'absolutisme au XVII^e siècle en retarde la mise en œuvre, mais les progrès de l'athéisme et du rationalisme sont irrésistibles. Désormais, le blasphème est considéré comme un fléau social. Il devient un problème d'ordre public plutôt qu'un crime susceptible d'attirer le châtement divin.

La cité et les religions

Ce n'est pas pour autant que la religion est évacuée du champ politique. La Révolution fonde le nouveau régime sur toute une série d'actes sacrilèges, comme la profanation des tombeaux des rois de France à Saint-Denis. Cependant, elle ne peut s'empêcher de poursuivre ceux qui « *blasphèment la Constitution* » ou de promouvoir des cultes de substitution tels que celui de l'Être suprême, une religion civique fondée sur la raison et dépouillée de toute superstition. C'est encore dans la douleur, et non sans hésitation, que la loi de séparation des Églises et de l'État est promulguée en 1905. ►

Définitions

Sacrilège : au sens sociologique, toute atteinte à ce qui est considéré comme sacré et protégé par des interdits. Au sens juridique, toute atteinte aux édifices et aux objets du culte (vol de reliques, destruction de statues, incendie ou dégradation d'églises).

Blasphème : du grec *blasphēmia*, signifiant calomnie ou injure. Parole qui outrage la divinité. Dans un sens plus large – variant avec le temps et

les religions –, le blasphème peut englober les actes ou les pratiques offensant Dieu.

Lèse-majesté : littéralement, ce qui blesse la grandeur de Dieu (lèse-majesté divine) ou du roi (lèse-majesté royale).

Hérésie : en grec, désigne un choix doctrinal condamné par l'Église. Pour qu'il y ait hérésie, il faut deux critères : une opinion jugée erronée et une obstination à la défendre.

► Le temps présent est marqué par une résurgence du fait religieux et par la remise en cause de la liberté de critiquer les religions, au nom du respect dû aux sensibilités des croyants. L'État laïc, quant à lui, tente de préserver une part de sacralité, désormais attachée aux symboles de la République, plutôt qu'aux personnes. Ainsi, le délit d'offense au chef de l'État, introduit dans la loi sur la liberté de la presse de 1881, lointaine réminiscence du crime de lèse-majesté, est abrogé en 2013. Mais peut-il exister un sacré désincarné et privé de transcendance? ●

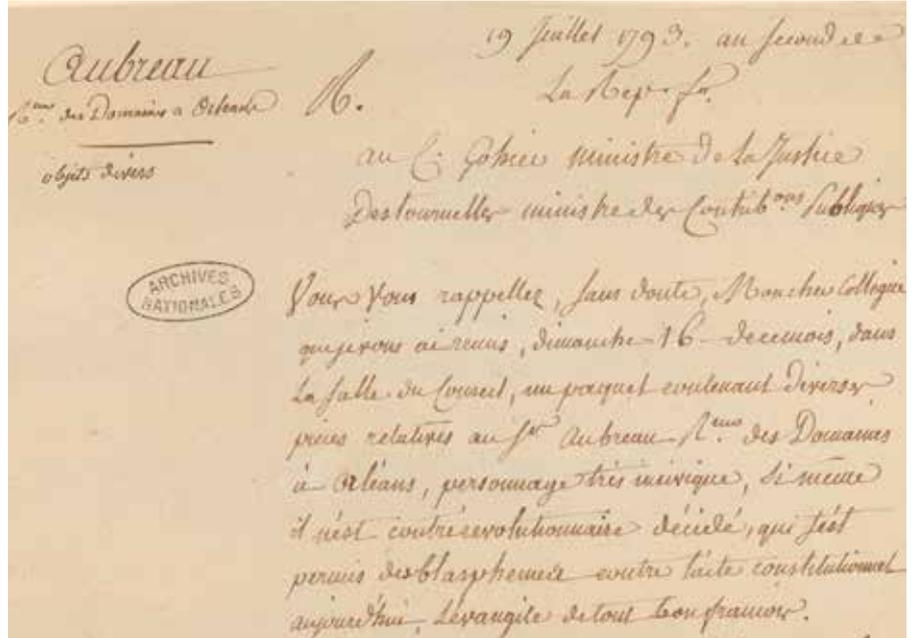


© Thierry Sarmant / Archives nationales de France

Le mot du commissaire

Amable Sablon du Corail, chef du département du Moyen Âge et l'Ancien Régime

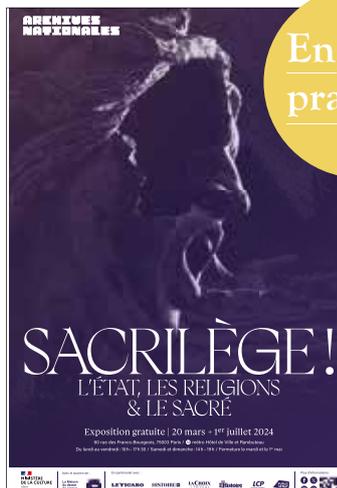
« Choisir pour thème d'exposition un concept, en l'occurrence le sacrilège, et le rendre visuellement intelligible aux visiteurs pouvait paraître un exercice délicat. En réalité, les œuvres d'art, objets, dessins de presse, documents écrits ou figurés ne manquent pas pour illustrer l'histoire du sacrilège sur deux millénaires, du procès de Socrate jusqu'à l'actualité la plus récente. Souvent dramatiques, parfois drôles, toujours frappants, ils invitent à prendre de la distance par rapport à ses propres convictions. »



▲ Copie d'une lettre de Destournelles, ministre des Contributions publiques, au ministre de la Justice, 19 juillet 1793, H 1445, p. 8. Le ministre y dénonce les agissements d'un fonctionnaire « qui s'est permis de blasphémer contre l'acte constitutionnel, aujourd'hui l'évangile de tout bon Français ». © Archives nationales de France



▲ Un mannequin à l'effigie d'Emmanuel Macron, président de la République, brûlé place Notre-Dame, à Grenoble, le 24 avril 2023 sur le réseau social X.



En pratique

EXPOSITION

Sacrilège! L'État, les religions et le sacré.
Jusqu'au 1^{er} juillet 2024.
Lundi-vendredi 10 h-17 h 30; samedi-dimanche 14 h-19 h.
60, rue des Francs-Bourgeois - Paris.
Entrée gratuite.



EUGÈNE DE SARTIGES

Un voyageur en Amérique du Sud

au XIX^e siècle



▲ Danse d'Indiens du Pérou, gouache attribuée à Pancho Fierro (vers 1835), 816AP/4.
© Archives nationales de France

En septembre 1833, Eugène de Sartiges est un jeune attaché de la légation de France au Brésil. Sur un coup de tête, à 24 ans, il embarque sur la corvette *La Favorite*. Cap sur le Pérou ! Eugène souhaite découvrir ce pays indépendant depuis peu et encore si mal connu. Il débarque dans le petit port péruvien d'Islay et entreprend un long périple : pendant quinze mois, il va parcourir les Andes. Après un passage en Bolivie, il traverse l'immense lac Titicaca pour repartir vers le Pérou. Il séjourne à Cuzco l'ancienne capitale inca, puis fait un détour en direction de la forêt amazonienne. Il veut rencontrer des Indiens asháninkas, avant de suivre la route de la cordillère Centrale jusqu'à Lima. Sartiges est captivé par les vestiges archéologiques. Ses notes transcrivent sa perplexité devant le mystérieux site de Tiahuanaco, sur lequel presque rien n'a encore été publié. Il est aussi le premier Européen à visiter Choquequirao, une citadelle inca perchée dans les Andes. Il entreprend quelques fouilles, dont le résultat est aujourd'hui conservé au musée du quai Branly-Jacques-Chirac, à Paris.

Un explorateur au regard acéré

Eugène de Sartiges fait preuve d'un œil acéré. Le jeune explorateur capte quantité d'informations – politiques, économiques, sociales – sur un pays secoué par la guerre civile. Bien plus tard, en 1851, il publiera une version tronquée de son récit dans la *Revue des Deux Mondes*. Tronquée, on le sait, grâce à ses archives privées conservées par ses descendants depuis plus de cent trente ans et données aux Archives nationales en juin 2023. Ces papiers se composent d'esquisses et de notes prises sur le terrain par Sartiges lui-même. Ils contiennent d'autres documents très divers, collectés au cours de son périple : cartes, dessins, poèmes... On y trouve plusieurs ébauches de son récit de voyage et de nombreuses informations demeurées inédites. Ces archives démontrent qu'un voyageur n'est jamais seul. Il est souvent aidé, voire orienté, dans son périple par quantité de personnes rencontrées en cours de route. Autant d'interlocuteurs qui lui prodiguent accueil, conseils et informations. ●

La famille Sartiges a fait don aux Archives nationales, en juin 2023, de documents exceptionnels de son ancêtre Eugène de Sartiges. Ils rendent compte des périples de ce diplomate et voyageur du XIX^e siècle à travers l'Amérique du Sud.

Par Pascal Riviale, chargé d'études documentaires au département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales

Repères



17 janvier 1809
Naissance à Gannat (Allier)

1833
Attaché à la légation de France à Rio de Janeiro

1847
Mission diplomatique extraordinaire en Perse

1851
Ministre plénipotentiaire de France aux États-Unis

1868
Sénateur

4 octobre 1892
Décès à Paris

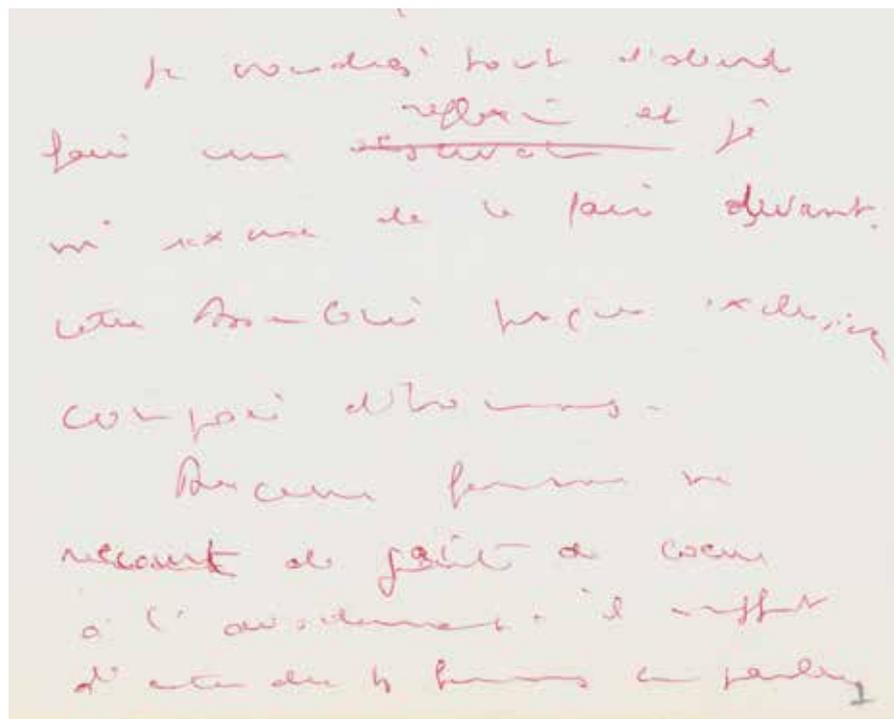
Le fonds Simone Veil aux Archives nationales depuis douze ans



▲ Simone Veil, ministre de la Santé, à son bureau. © Agence France Presse

«*Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme*» : le 26 novembre 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, monte à la tribune de l'Assemblée nationale. Elle y défend le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Ce célèbre discours, exposé à l'hôtel de Soubise, est l'occasion d'apporter un éclairage sur le fonds Simone Veil, qu'elle a confié avec ses fils aux Archives nationales.

Par Charlène Fanchon, chargée d'études documentaires au département des Archives privées



L'histoire du fonds Simone Veil aux Archives nationales commence avec celle du site de Pierrefitte-sur-Seine. En effet, il s'agit du tout premier fonds d'archives privées entré directement sur le nouveau site, en septembre 2012.

Trois nouvelles entrées complètent ensuite ce don initial, entre 2013 et 2015. Elles sont faites du vivant de l'ancienne ministre, décédée en 2017. L'année suivante, le fonds est enrichi par un supplément d'archives. Enfin, en 2021, ses fils Jean et Pierre-François Veil y ajoutent un don de pétitions reçues pour demander l'entrée de leur mère au Panthéon. Au total, 537 articles, soit 81 mètres linéaires, sont consultables grâce à l'instrument de recherche organisé en deux grandes parties. La première réunit les entrées étalées entre 2012 et 2015. La seconde regroupe les papiers entrés après le décès de Simone Veil.

Le fonds Simone Veil est dit « mixte », car il regroupe à la fois des archives privées et des archives publiques. Il répond donc à un double régime de communicabilité. L'accès aux archives publiques est soumis aux règles de communicabilité

◀ Extrait du feuillet n° 7 du manuscrit du discours de Simone Veil sur l'IVG, 688AP/441. © Archives nationales de France

du Code du patrimoine. La consultation des archives privées est, elle, soumise à l'autorisation des ayants droit du fonds.

Une vie: enfance, carrière et œuvre autobiographique

La première partie du fonds reflète le riche parcours de cette grande figure de la vie politique française et européenne du xx^e siècle. On trouve ainsi principalement les archives relatives à sa carrière de magistrate, à ses activités ministérielles, à sa présidence du Parlement européen et à ses mandats de députée européenne. Elle conserve aussi des articles et interviews, des discours, de la correspondance et des dossiers thématiques sur sa carrière politique, en France et à l'étranger, ainsi que des papiers personnels (agendas et répertoires) et des documents relatifs à son œuvre autobiographique.

Dans la seconde partie sont conservés quelques papiers personnels de Simone Veil. Ceux qui ont échappé aux spoliations dues à la guerre, ainsi que des documents liés à son enfance et à son adolescence. Elle comprend aussi un riche ensemble photographique et audiovisuel. Chaque année, les Archives nationales traitent de nombreuses demandes d'accès à ces documents. Elles témoignent de la permanence de l'intérêt porté à Simone Veil et à son action politique marquante.



► **Ouverture:** 8 mars - 2 septembre.
Lundi-vendredi
10h-17h30, samedi-
dimanche 14h-19h.
60, rue des Francs-Bourgeois - Paris.
Entrée gratuite.



Parcours

13 juillet 1927

Naissance de Simone Veil à Nice.

30 mars 1944

Arrêtée, Simone Veil est déportée à Auschwitz le mois suivant avec sa mère et sa sœur.

28 mai 1974

Simone Veil devient ministre de la Santé.

17 juillet 1979

Élection à la présidence du Parlement européen.

20 novembre 2008

Élection à l'Académie française.

30 juin 2017

Décès de Simone Veil à Paris. Ses cendres entrent au Panthéon le 1^{er} juillet 2018.

Questions à Bibia Pavard

Historienne spécialisée en histoire des femmes et du genre

Le musée des Archives nationales expose le discours que Simone Veil a écrit pour défendre la loi dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG) devant l'Assemblée nationale, en 1974. Choisi par un vote du public, ce document s'inscrit dans le cycle *Les Remarquables*.



© Bibia Pavard

Dans quel contexte le projet de loi relatif à l'IVG est-il présenté ?

Après l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République en mai 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, porte l'une des premières réformes phares. Elle doit convaincre des parlementaires très divisés, alors que les débats publics sur l'avortement font rage depuis 1970. Le Mouvement de libération des femmes, des associations comme Choisir la cause des femmes, fondée par l'avocate Gisèle Halimi, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception et le Mouvement français pour le planning familial exercent une forte pression pour réformer la loi. En face, plusieurs groupes s'opposent à toute libéralisation.

C'est le cas de l'association Laissez-les vivre, de l'Ordre des médecins, ou de la hiérarchie catholique.

Que révèle le discours sur la manière dont Simone Veil l'a travaillé ?

Les différentes versions du discours de Simone Veil montrent un effort considérable pour trouver les mots justes, les formules marquantes. Elle a été très impliquée dans la rédaction du texte. Elle s'est aussi préparée à l'épreuve du discours oral devant une « Assemblée d'hommes », en anticipant la scansion, les pauses. Cette archive est tout à fait précieuse pour comprendre que rien n'a été laissé au hasard dans cette réforme !

MUSÉOGRAPHIE

**Jérôme Politi,
chef d'orchestre
des expositions**



▲ Jérôme Politi devant les futurs panneaux de l'exposition *Sacrilège!* en cours de montage dans le musée des Archives nationales, situé dans l'hôtel de Soubise. © Rémi Champseit/Archives nationales de France

Organiser et anticiper. Monter et démonter. Telle est la partition du métier de Jérôme Politi, responsable de l'atelier de muséographie et d'encadrement, à la direction des Publics. Avec son équipe d'installateurs-monteurs, il coordonne la mise en place des expositions du musée des Archives nationales, comme *Sacrilège! L'État, les religions et le sacré*, qui vient d'ouvrir ses portes.

Par Nesma Kharbache, rédactrice en chef

Au cœur du Marais, à Paris, le premier étage du musée des Archives nationales est en effervescence, en cette mi-février. Peintres, menuisiers, éclairagistes et installateurs montent les vitrines, posent les textes et suspendent les tableaux de l'exposition *Sacrilège!* Plans de l'exposition en main, Jérôme Politi, responsable de l'atelier de muséographie et d'encadrement, coordonne les corps de métier, avec l'appui de scénographes et de graphistes. « *Nous avons une centaine de documents, issus de nos fonds ou d'emprunts, à présenter selon le scénario et la scénographie établis, expose-t-il. Au final, nous nous assurons que la déambulation sera simple et le parcours compréhensible pour le public.* » D'abord étudiant en archéologie, Jérôme Politi s'est ensuite formé à la muséographie, à Liège (Belgique) et à Arras (Pas-de-Calais). Il a notamment travaillé au musée Carnavalet, à Paris, et au musée municipal d'Argenteuil, dans le Val-d'Oise. En 2020, il a rejoint les Archives nationales. « *J'ai plus une fibre historique qu'artistique, et je venais souvent voir les expositions du musée, relate le muséographe. Rejoindre les Archives nationales, c'est toucher l'histoire de France!* »



▲ Réalisation, dans l'atelier de muséographie, de supports sur mesure pour une exposition. Sur la photographie : Agathe Castellini, Agatha Cieluch et Christophe Guilbaud. © Nicolas Dion/Archives nationales de France

En chiffres

1 muséographe
4 installateurs-monteurs
7 projets d'exposition menés de concert

de l'organisation et de l'anticipation !
 « Outre l'installation en cours, nous répondons à de multiples demandes, par exemple pour *Les Nuits de la lecture de janvier dernier*. Nous préparons les futures expositions de l'année, comme *Made in France sur le textile*, et déjà celle du printemps 2025 sur le thème "Musique et République". »
 À l'atelier de muséographie et d'encadrement, c'est déjà demain... ●

Montage de l'exposition *Sacrilège!*
 Aujourd'hui à la tête d'une équipe de quatre installateurs-monteurs chevronnés, il s'attelle à la grande exposition de ce printemps, *Sacrilège!* (lire p. 6). « Le rôle de notre atelier, c'est de veiller au respect des préconisations de conservation préventive, d'accrochage et de présentation, explique le jeune homme de 32 ans. En amont, nous avons travaillé avec les commissaires scientifique et technique de *Sacrilège!* sur le parti pris esthétique, la disposition des documents, l'implantation des textes... Nous avons commencé à fabriquer les supports, comme les lutrins, quelques mois avant le début de l'exposition. » La fabrication se déroule dans l'atelier de Paris. Là, Jérôme et son équipe réfléchissent aux formes et aux matières

les plus adaptées pour réaliser les supports d'encadrement ou de présentation en vitrine.

Un métier à plusieurs facettes
 « J'apprécie les deux aspects de mon métier : le travail de conception et la partie plus technique, manuelle. C'est très enrichissant et cela me permet de réfléchir autrement sur la mise en valeur des documents, poursuit Jérôme. Mon rôle consiste aussi à tenir le calendrier et le budget de réalisation. L'atelier adopte également une démarche responsable : des décors de l'exposition Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution sont réutilisés pour *Sacrilège!* »
 Avec son équipe, Jérôme Politi gère jusqu'à sept projets en même temps, avec des échéances, des complexités et des avancements très variés. Ce qui exige un bon sens

Chronologie d'une exposition

J-2 ans et demi : les Archives nationales déterminent un sujet d'exposition. Les commissaires et le conseil scientifique réfléchissent aux thèmes à aborder. Ils élaborent un scénario listant les documents à exposer.

J-1 an : les restaurateurs et les photographes travaillent sur les documents. Les commissaires et l'atelier de muséographie sélectionnent le projet scénographique.

J-6 mois : l'atelier réceptionne les documents pour fabriquer leurs cadres et supports. Il recrute les entreprises de fabrication.

J-2 mois : démarrage du montage et de la mise en place.

J-1 jour : inauguration.

Jour J : ouverture au public.



▲ Le muséographe consulte le plan d'élévation. Il vérifie ainsi la conformité des éléments graphiques mis en place avec la scénographie prévue. © Rémi Champseit/Archives nationales de France

RÉCOLER LES FONDS

Ou l'art d'administrer les espaces

Les archives sont conditionnées dans des boîtes conservées dans des « magasins ». À Pierrefitte-sur-Seine, 1 548 604 conditionnements sont répartis dans 212 magasins. Comment s'y retrouver ? Le service des Entrées et de la Régie des fonds (Serf) relève chaque jour le défi, grâce au récolement permanent.

Par Alice Auzou, cheffe de projet Système d'information archivistique, et Romain Vidal, responsable du service des Entrées et de la Régie des fonds

Au cours de la dernière décennie, l'histoire des Archives nationales a été marquée par des mouvements massifs des fonds d'archives. Après l'annonce, en 2016, de la fermeture du site de Fontainebleau (Seine-et-Marne) se profile la construction d'une extension sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis. À chaque fois, des centaines de milliers de boîtes sont déplacées. D'où la nécessité de savoir à tout instant où est localisée chacune d'entre elles. Le but ? Répondre à deux des missions fondamentales de l'institution : conserver

et communiquer les archives. C'est là qu'intervient le récolement. Cette opération consiste à dresser, dans l'ordre des magasins et des rayonnages, la liste des articles qui y sont conservés. Le récolement repose sur un principe topographique et une unité de base, qui est la cote. Il est le point nodal entre la traçabilité des archives physiques et la fiabilité des données du système d'information archivistique (SIA), outil commun à l'ensemble des publics des Archives nationales. Activité minutieuse, longue, mais incontournable de l'archiviste, le récolement peut devenir fastidieux

face à la masse à appréhender. Pour faciliter leur travail, les agents du Serf utilisent des tablettes. Les fichiers de récolement, enregistrés dans la tablette depuis le SIA, sont modifiables directement depuis les magasins. Les corrections portent principalement sur la localisation des boîtes, leur type, leurs mesures et leur état de conservation. Les anomalies sont signalées par des alertes spécifiques, puis communiquées pour correction à la direction des Fonds. Commencé à l'été 2022, ce chantier colossal a déjà permis de mettre à jour des milliers de données. ●



▲ Le récolement se fait dans l'ordre des magasins et des rayonnages. © Archives nationales de France

En chiffres

9 agents

4 heures de récolement/jour

24 magasins récolés depuis 2022 sur un total de 212

▲ Opération de récolement dans un magasin de cartes et plans. © Stéphane Méziache/Archives nationales de France

À la découverte de la bibliothèque historique des Archives nationales



▲ Examen de l'École des chartes, gravure de Fernand Calmettes pour l'ouvrage de Louis Rousselet, *Nos Grandes Écoles d'application militaires et civiles* (1895). © Nicolas Cantin/Archives nationales de France



▲ Reproduction de la scène ci-contre lors d'un séminaire de recherche, en janvier 2024. © Nicolas Cantin et William Simeonin/Archives nationales de France

En 1862, les Archives nationales acquièrent l'hôtel de Breteuil, à proximité de celui de Soubise. À partir de 1866, elles y installent leur bibliothèque, qui accueille l'École nationale des chartes au rez-de-chaussée. Depuis, cette bibliothèque d'étude constitue, pour les chercheurs et les visiteurs, un ensemble patrimonial remarquable par son aménagement, ses collections et son mobilier d'époque.

Par Thierry Claerr, responsable de la bibliothèque historique

C'est à Pierre Daunou, nommé « garde » des Archives en 1804, que la bibliothèque des Archives nationales doit sa création. Sous son impulsion, l'institution, qui s'installe au même moment à l'hôtel de Soubise, se dote d'une bibliothèque destinée aux archivistes. Les décennies 1830-1860 voient se structurer les collections de la bibliothèque, avant son implantation définitive dans l'hôtel de Breteuil, en 1866. Un plan de classement thématique est mis en place; les ouvrages sont enregistrés au catalogue et rangés, selon leur format, sur des rayonnages en bois. Riche de 150 000 volumes et de 2 000 titres de revues, la bibliothèque est spécialisée

en archivistique et en sources de l'histoire de France. Elle conserve de nombreux livres anciens à caractère patrimonial. Certains constituent des « monuments historiques » de l'édition, comme la *Description de l'Égypte*. D'autres sont des exemplaires remarquables: incunables, récits de voyage, traités de sciences naturelles, grandes collections aux reliures armoriées... La bibliothèque s'accroît de publications en lien avec les fonds et les activités des Archives nationales. Ses locaux sont ouverts à la visite, lors de grands événements culturels comme les Journées européennes du patrimoine et les Nuits de la lecture. ◆

Zoom sur...

L'École des chartes aux Archives nationales au XIX^e siècle

Créée en 1821, l'École nationale des chartes – qui forme aux métiers du patrimoine – a longtemps cherché un lieu où s'établir durablement. En 1847, elle ouvre sa salle de cours dans le salon ovale du Prince de l'hôtel de Soubise. Un bâtiment du XVIII^e siècle somptueux, mais peu adapté à l'enseignement. L'École installe donc ses étudiants, en 1866, dans les locaux de l'hôtel de Breteuil, acquis par les Archives nationales quatre ans plus tôt. Elle les quittera en 1897 pour la rue de la Sorbonne, avant de s'implanter, en 2014, rue de Richelieu, à Paris.

► **Contact:**
bibliotheque.archives-
nationales@culture.gouv.fr



© Hermance Triay

Julia Cagé et Thomas Piketty

Les archives apportent le recul historique nécessaire à notre réflexion sur les clivages politiques. »

Les économistes Julia Cagé, professeure à Sciences Po Paris, et Thomas Piketty, directeur d'études à l'EHESS, ont publié un ouvrage considérable sur l'histoire du conflit politique et les inégalités sociales depuis 1789. Ils retracent l'évolution des clivages politiques, à l'aune de résultats électoraux dans chacune des 36 000 communes françaises. Un travail de recherche, de numérisation et d'analyse de longue haleine, fondé sur les documents conservés aux Archives nationales et ouverts à tous.

Pouvez-vous dire à nos lecteurs quel était l'objectif que vous poursuiviez avec ce livre ?

Julia Cagé: Ce livre s'inscrit dans la suite logique de nos travaux précédents en histoire économique et en économie politique. Qui a voté pour qui, quand et pourquoi ? Les réponses à ces questions intéressent tous les citoyens, mais on manquait jusqu'ici d'une base empirique solide pour y répondre. Nous voulions proposer une réflexion sur le changement des clivages politiques en prenant le recul historique nécessaire. Notre conviction est que seule une perspective historique peut permettre de comprendre

la situation de « tripartition » actuelle et la crise politique que nous traversons.

Comment s'est construit et déconstruit le conflit gauche-droite sur la longue durée et quel est son lien avec le conflit de classe ? Ce dernier s'est-il vraiment affaibli au cours du temps, ou n'est-il pas plus présent que jamais ? Et bien d'autres questions pour lesquelles nous n'avions pas de réponse claire. Il fallait un vrai travail d'archives et une perspective de long terme.

Vous avez consulté de nombreuses séries d'archives, conservées aux Archives nationales. Quelles étaient les principales ?

Quelle méthodologie avez-vous retenue pour compiler vos sources, issues de plus de 1000 cartons ?

Thomas Piketty: Le plus souvent, pour répondre à la question « qui vote pour qui et pourquoi ? », la recherche en sociologie électorale et en sciences politiques repose sur les données d'enquête par sondage. Mais ces données présentent plusieurs limites. À commencer par le fait que nous n'avons aucune enquête électorale avant la fin des années 1950, ce qui ne permet pas une approche historique. Les tailles des échantillons sont, en outre, trop faibles pour croiser les différentes variables de façon satisfaisante, y compris pour la période récente.

Nous nous sommes appuyés sur une méthodologie popularisée en France, en 1913, avec le livre d'André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, mais insuffisamment utilisée depuis. Nous avons décidé d'utiliser les variations entre les 36 000 communes françaises (Siegfried travaillait au niveau des cantons) pour mieux comprendre les déterminants des votes.

Pour ce faire, nous avons numérisé les résultats électoraux au niveau des communes pour toutes les élections législatives depuis 1848, l'ensemble des élections présidentielles depuis 1848 et les principaux référendums depuis 1793. Avant notre livre, seuls étaient disponibles en ligne les résultats au niveau des communes depuis 1993. Pour compléter ce « trou » historique, nous avons numérisé de façon systématique les bordereaux d'archives au niveau communal, disponibles dans leur très, très vaste majorité aux Archives nationales (nous nous sommes parfois rendus aux Archives départementales). Ces bordereaux existaient, étaient très bien décrits dans les inventaires de la salle de lecture virtuelle et conservés dans d'excellentes conditions aux Archives. Notre contribution a consisté à les numériser de façon systématique.

J. C. : L'autre partie de notre travail concernant ces données électorales a consisté à les enrichir en nous fondant sur la presse de l'époque. En effet, avant les années 1950 et la publication des

« livres blancs » par le ministère de l'Intérieur, les bordereaux électoraux ne contenaient que le nom des candidats (parfois des listes électorales), pas le nom de leurs partis.

Nous avons donc eu recours à la presse pour retrouver les partis de chacun de ces candidats. Nous les avons ensuite classifiés en nuances politiques : entre douze et quinze nuances environ par élection.

Via un site web, vous permettez à tout un chacun de télécharger, librement, toutes les données et documents numérisés, rassemblés et créés pour votre projet. Pourquoi cette ouverture ?

T. P. : La mise à disposition des données en ligne était pour nous une évidence, pour au moins deux raisons. D'une part, parce que cette recherche a bénéficié d'énormément de financements publics de recherche, français et européens. Il nous semblait donc logique d'en rendre le fruit public ! D'autre part, avec le livre, nous exploitons peut-être 4 ou 5 % de tout ce qui peut être fait avec ces données. Elles peuvent être utilisées dans le cadre de multiples recherches. Nous espérons donc que d'autres chercheurs – ou citoyens ! – se saisiront de ces données dans le futur pour répondre à des questions différentes.

Dans un monde idéal, qu'attendriez-vous des Archives nationales ?

J. C. : Du point de vue des Archives nationales, le monde n'est pas loin d'être déjà idéal ! Nous avons

pu travailler dans des conditions formidables. Elles nous ont permis, sur plusieurs années, de collecter ce dont nous avons besoin de manière massive. Il aurait été difficile de rêver mieux !

Mais, puisque vous le demandez, les chercheurs pourraient souhaiter que ces documents d'archives soient déjà numérisés et disponibles au format image sur le site des Archives nationales. Mais vu la quantité de documents existants aux Archives, c'est sans doute difficilement réalisable. En tout cas, mille mercis à tous les archivistes qui ont rendu ce travail de recherche possible !



Une histoire du conflit politique. Élections et inégalités sociales en France, 1789-2022, de Julia Cagé et Thomas Piketty (Paris, Éditions du Seuil, 2023, 864 pages).

Consulter les données sur :
<https://unehistoireduconflitpolitique.fr>

FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE L'ESCLAVAGE

Un partenariat pour faire dialoguer histoire et mémoire

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a vu le jour en 2019 pour « *inscrire l'esclavage colonial comme un fait majeur de l'histoire de France* ». La Fondation et les Archives nationales nouent un partenariat autour de cette histoire brûlante.

Par Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des Fonds

Quelle mémoire de l'esclavage, aujourd'hui ?

Aujourd'hui, l'histoire de l'esclavage figure dans les programmes scolaires. De son côté, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a mis en place deux journées nationales de commémoration de cette brûlure de l'histoire : les 10 et 23 mai. Il s'agit de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et de la Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial.

Pourquoi ce partenariat ?

Les deux institutions sont complémentaires dans leur vocation à faire dialoguer histoire et mémoire. D'où ce partenariat qui sera lancé lors de la journée du 10 mai 2024.

Quelles complémentarités, par exemple ?

Les Archives nationales abritent de nombreuses sources qui documentent l'histoire de l'esclavage :

- archives du député Brissot, fondateur de la Société des amis des noirs, en 1788 ;
- épaves d'archives du club de l'Hôtel de Massiac, pro-esclavagiste ;
- actes notariés, passés à Paris par les familles de planteurs

colons aux Antilles, actes d'affranchissement, etc. ;

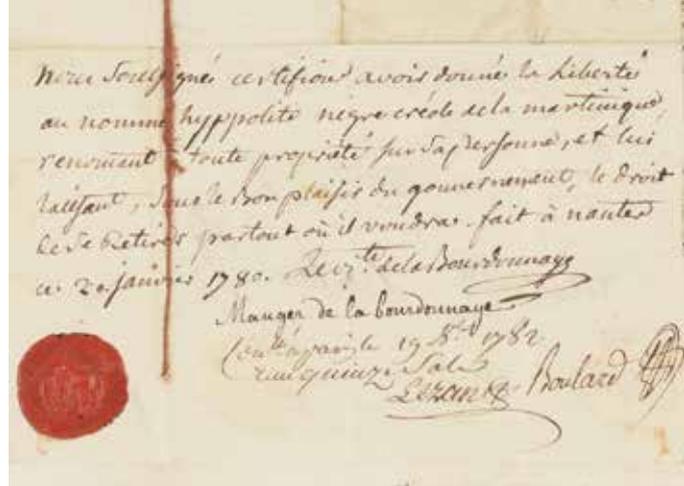
- registres de l'amirauté de France ;
- pétitions à la Chambre des députés pour obtenir l'abolition de l'esclavage et travail législatif ou judiciaire ;
- premiers efforts commémoratifs et mémoriels...

Les Archives vont faciliter le repérage de ces pièces et la Fondation fera mieux connaître ce patrimoine archivistique. Ensemble, elles proposeront aussi aux publics des médiations adaptées. À l'historien ensuite de se saisir des documents pour les faire parler, au prisme des apports les plus récents de la recherche académique.

Quelles perspectives concrètes ?

Les domaines de coopération possibles portent sur le repérage et la numérisation de pièces essentielles, un guide de recherche scientifique, le partage de ressources pédagogiques ou, encore, l'action culturelle et éducative.

► **Découvrir la Fondation :**
<https://memoire-esclavage.org/>



▲ Dépôt d'écrit par le vicomte de La Bourdonnaye et Mauger de La Bourdonnaye donnant sa liberté au nommé Hippolyte, nègre créole de la Martinique, le 20 janvier 1780. MC/ET/LXXIII/1037. © Archives nationales de France

Repères

1685

Publication du Code noir.

1789

700 000 esclaves
aux Antilles françaises.

1791

Insurrection des esclaves
à Saint-Domingue (Haïti).

23 août 1793

Abolition du Code noir et
de l'esclavage dans la partie
française de Saint-Domingue.

4 février 1794

Première abolition
de l'esclavage en France.

1802

Napoléon Bonaparte rétablit
l'esclavage dans les colonies.

27 avril 1848

Décret d'abolition de
l'esclavage dans les colonies

Participez à la mémoire de l'esclavage !

Le projet Déclarations d'esclaves et de libres de couleur du XVIII^e siècle vous invite à décrire des archives intéressantes de l'histoire de l'esclavage via la plateforme d'indexation collaborative Girophares. Les documents numérisés concernent des esclaves ou affranchis arrivés à Paris, depuis l'outre-mer.

LES SUPPLIQUES AU THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE DE SAINT-DENIS

« *Monsieur le Maréchal, je prends la très grande liberté de solliciter de votre bienveillance la libération de ma sœur [...] âgée de 25 ans, de nationalité polonaise, internée depuis le 8 octobre au camp de Drancy.* » Ainsi commence l'une des lettres mises en scène dans la pièce *Les Suppliques* programmée, en décembre dernier, au théâtre Gérard-Philippe (TGP) de Saint-Denis. Un travail artistique et historique mené avec les Archives nationales.

Par Lucile Chartain, département de l'Exécutif et du Législatif, direction des Fonds, et Lauriane Stissi, cheffe de projet Étude, Développement et Fidélisation des publics, direction des Publics

Entre 1941 et 1944, des milliers de lettres de victimes de persécutions antisémites ou de leurs proches sont adressées à l'État français. Ces lettres forment des requêtes d'exception aux lois raciales de l'administration de Vichy, qui les définit elle-même comme des « *suppliques* ». Elles sont, en majorité, transmises au Commissariat général aux questions juives (CGQJ), dont les archives sont conservées aux Archives nationales (sous-série AJ/38). Les suppliques, tentatives souvent désespérées pour échapper aux persécutions, sont très chargées émotionnellement et expressives. Elles reflètent des fragments de vies individuelles bouleversées et l'engrenage inexorable de la persécution. Ces lettres constituent en ce sens un matériau documentaire et artistique exceptionnel pour présenter une histoire personnalisée et un récit incarné de la Seconde Guerre mondiale.



Conscient de la richesse de ces missives, le TGP sollicite, en avril 2023, les Archives nationales pour développer un partenariat en deux volets. Les deux institutions mettent en place des ateliers pédagogiques : dix classes de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise assistent à des représentations de la pièce, en décembre. Puis, ces collégiens de troisième et lycéens participent à des ateliers aux Archives nationales, en janvier. Ces ateliers contextualisent les suppliques utilisées pour le spectacle et confrontent les élèves aux documents originaux liés à la persécution. Une exposition inédite, *L'antisémitisme en action - 1940-1944*, est présentée au TGP pour accompagner les représentations. Au-delà de la reproduction de suppliques, elle montre le cadre institutionnel de l'antisémitisme. Elle illustre la légalisation d'un racisme d'État à travers des documents administratifs et personnels.

► **Pour aller plus loin :**
livret de l'exposition et film
pédagogique.



Le mot du partenaire



Julie Deliquet, metteuse en scène et directrice du théâtre Gérard-Philippe, centre dramatique national de Saint-Denis

« Ce partenariat nous a permis d'organiser un parcours singulier, pédagogique et passionnant pour nos spectateurs, avec une exigence tant artistique qu'historique. La présence, à nos côtés, de l'équipe des Archives nationales a été une opportunité

exceptionnelle. Elle a contribué au succès de ce projet de par son engagement et son expertise.

En exposant ainsi des archives dans l'enceinte du théâtre, nous dépassons le cadre même de la fiction historique. Nous sommes invités à réfléchir, ensemble, autour de grandes questions démocratiques et sur la façon dont elles résonnent en nous, aujourd'hui, afin de penser le monde de demain. »

LIRE, ÉCOUTER, VOIR



À VOIR

Charles VII, un roi protecteur des arts

Le musée de Cluny, à Paris, présente une exposition consacrée au renouveau des arts dans la France de Charles VII (1422-1461), en un temps mieux connu pour ses guerres que pour ses artistes. Les Archives nationales contribuent à cette exposition par le prêt de quatre documents exceptionnels. L'un d'entre eux est un registre de la chambre des comptes dans lequel Charles VII est représenté assistant à une séance de jugement des comptes.



▲ Charles VII assistant à une séance de jugement des comptes, AE/II/523, fol. 40.
© Archives nationales de France

LIEU : musée de Cluny -
musée national du Moyen Âge
28, rue du Sommerard - Paris.
DATE : jusqu'au 16 juin 2024.



À VOIR

Le *Typus Religionis*, un tableau unique redécouvert !

Dissimulé depuis de longues années par une cimaise, dans une salle de l'hôtel de Soubise, le *Typus Religionis* est un tableau unique. À nouveau dévoilé au public, à l'occasion de l'exposition *Sacrilège! (lire p. 6)*, il rejoindra bientôt sa place définitive, au sein du musée des Archives nationales. Le *Typus Religionis* date du début des années 1590. Cette huile sur toile de près de 21 m² a été réalisée pour le collège des Jésuites de Billom, en Auvergne. Elle représente la nef de la religion conduite par Ignace de Loyola, fondateur de l'ordre des Jésuites. Le Parlement de Paris a saisi ce tableau allégorique, jugé sacrilège, en 1762, lors du procès intenté à l'ordre.

LIEU : musée des Archives nationales
60, rue des Francs-Bourgeois - Paris.
Entrée gratuite.
DATE : jusqu'au 1^{er} juillet 2024.



À LIRE

Catalogue de l'exposition

Outre la reproduction de la quasi-totalité des œuvres et pièces exposées, le catalogue de l'exposition *Sacrilège! L'État, les religions et le sacré* propose une synthèse concise et claire de l'histoire du sacrilège. Il évoque les rapports que le pouvoir entretient

avec le sacré, ainsi que les relations entre le pouvoir séculier et les religions.

VENTE : boutique du musée des Archives nationales - Paris (Gallimard - Archives nationales, 2024, 35 €).

